

ATSCAF SARTHE – LE MANS 2013
19ème trophée National Inter Finances de Bowling

Règlement du Tournoi

Comité d'organisation

Président de l'ASTCAF Fédérale Francois CLINET
Responsable du service des Sports Jean Vincent GARCIA
Président de l'ATSCAF Sarthe Pascal FOSSE
Responsable section Bowling Philippe LABRANDE

Compétences : Élaboration du règlement et règlement des litiges relatifs aux engagements des équipes

Comité sportif

Pascal FOSSE, Philippe LABRANDE, Jérôme LAVANDIER, Michel ROUMY, Anne Marie BARTHE.

Compétences : Organisation de la compétition sportive, règlement des litiges sportifs, proclamation des résultats et remise des récompenses.

La compétition se déroule suivant les règles en vigueur à la Fédération Française de Bowling et Sports de Quilles (FFBSQ).

La compétition se déroulera par équipe de 4 avec handicap.

Le nombre maximum d'équipes engagées sera de 25

Le port d'un maillot uniforme est souhaitable.

Condition de participation

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de l'ATSCAF et aux décisions prises lors de l'AG 2010, la compétition est réservée aux seuls agents financiers et ayants droits (conjoint/pacsé/enfant d'agents financiers de la même association, dans la limite d'un par équipe).

Tous les participants doivent :

- être adhérents à l'ATSCAF,
- être à jour de la cotisation ATSCAF 2012/2013 de l'association choisie pour concourir,
- joindre à la fiche d'inscription, la licence 2012/2013 de la FFBSQ. A défaut de

licence, fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du bowling en compétition datant de moins de 3 mois.

CALCUL DU HANDICAP

Le handicap est calculé individuellement, sur la base de 60% par rapport à la différence de la moyenne à 210. Il sera PLAFONNE à 50 pour tous les compétiteurs.

La moyenne retenue sera pour les:

Joueurs licenciés apparaissant sur le dernier listing de la FFSQB paru avant le tournoi : celle du listing, toutes parties confondues.

Joueurs licenciés n'apparaissant pas sur le listing, et les joueurs non licenciés, leur handicap sera calculé sur la moyenne des 3 premières parties des qualifications : soit handicap = (Moyenne – 210) * 60%, arrondi au nombre entier inférieur.

Classement

Seules les équipes, composés d'agents financiers d'une association (avec éventuellement un ayant droit) pourront participer en grande et petite finale.

Les équipes mixtes comportant plusieurs associations seront reversées dans la consolante, et pourront y être classées.

Les équipes comportant plus d'un conjoint/pacsé/enfant ou des non financiers peuvent participer au tournoi, mais seront reversées en consolante et ne seront pas classées.

Le classement par équipes sera avec handicap.

Seul les adhérents financiers seront repris dans les classements individuels.

Un double classement individuel aura lieu : handicap et scratch. Dans chaque classement individuel, il n'y aura pas de cumul de coupes.

La date limite de réception des engagements est fixée au **22 mars 2013**.

L'original de la fiche d'inscription sera adressé à la Fédération et une copie sera adressée à l'ATSCAF Sarthe, par courrier à : ATSCAF Sarthe, 23 Place des Comtes du Maine 72014 LE MANS cedex 2, ou par courriel à : permanence-atscaf72@wanadoo.fr ou pascal.fosse@dgfip.finances.gouv.fr ou philippe.labrande@dgfip.finances.gouv.fr